

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 23 mars 1912

No 33

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 513. — Les Quarante-Heures de la semaine, 513. — Nécrologie, 514. — Le nouveau Bréviaire, 514. — Notes diocésaines, 514. — Que faites-vous ?, 515. — Chant liturgique, (*suite*), 516. — La réforme nouvelle du Bréviaire, 523. — Bannière nationale, 526. — Bibliographie, 526.

Calendrier

24	DIM.	*vl	De la Passion. <i>Asperges</i> et <i>Introit</i> , sans <i>Glor. Patri. Kyr.</i> des dim. du Carême. I Vêl. du suiv., même du dim.
25	Lundi	b	ANNONCIATION DE LA B V. M., <i>dbl. I cl.</i> (Messe <i>pro pcpulo.</i>)
26	Mardi	b	S. Patrice, évêque et confesseur. (17.)
27	Mercredi	b	S. Jean Damascène confesseur et docteur.
28	Jeudi	†b	S. Jean Capistran, confesseur.
29	Vendredi	b	N. D. de Pitié, <i>dbl. maj.</i>
30	Samedi	†vl	De la fête.

Les Quarante-Heures de la semaine

24 mars, Saint-Malo de Québec. — 26, Saint-Antoine. — 28, Couvent de Saint-Damien. — 30, Patronage Laval, Québec.

Nécrologie

— o —

M. l'abbé Léon Gauthier, vicaire à Saint-Roch de Québec, est décédé mercredi, le 20 mars, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Né à Saint-Roch de Québec le 3 mars 1881, ordonné prêtre le 22 avril 1906, M. Gauthier a été vicaire à Saint-Gervais et à Saint-Roch. Il était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique Saint-Joseph.

R. I. P.

Le nouveau Bréviaire

— o —

Comme confirmation de ce que nous avons reproduit, il y a huit jours, des *Semaines religieuses* de Nevers et de Tournai, nous publions l'extrait suivant de la chronique romaine de la *Semaine religieuse de Montréal* (11 mars 1912):

— Beaucoup de prêtres ont commencé à réciter le nouveau bréviaire, usant de la permission donnée par la constitution *Divino afflatu*. Mais une question se pose. Un prêtre a pris le nouveau bréviaire un dimanche, peut-il le lundi reprendre l'ancien bréviaire qui, à cause de la fête d'un saint, serait plus court? J'ai entendu soutenir à Rome les deux opinions. La première a incontestablement pour elle les règles liturgiques et l'interprétation littérale de la constitution. La seconde n'avait guère de base que la commodité du prêtre. Dans ces circonstances, il n'y avait point autre chose à faire qu'à consulter le législateur, ce qui a été fait. Or voici la réponse pontificale, dont je puis garantir l'authenticité. Le pape considère cette année comme une année d'essai pour permettre au clergé de se familiariser avec le nouveau bréviaire. Partant de ce principe, il autorise le passage d'un bréviaire à l'autre pendant toute l'année 1912. On peut donc prendre le nouveau bréviaire le dimanche, changer le lundi pour le reprendre le mardi, et ainsi de suite. Bien plus, on peut dire un dimanche (en dehors de la Septuagésime et du Carême) l'office d'un saint, suivant l'ancien bréviaire, et célébrer la messe du dimanche avec commémoration du saint suivant la nouvelle constitution. Toute liberté est donc laissée au prêtre cette année; mais s'il peut jusque-là en profiter suivant sa convenance et ses goûts, au 1er janvier 1913, il lui faudra absolument pren-

dre le nouveau psautier et suivre les nouvelles rubriques. Le temps d'essai sera absolument et complètement périmé.

DON ALESSANDRO.

Notes diocésaines

Dimanche, S. G. Mgr l'Archevêque a célébré la messe pontificale à Saint-Bernard (Dorchester), et a fait l'ordination sacerdotale de M. Art. Roberge, originaire de cette paroisse.

Ces dimanches du carême, M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier des Ursulines de Québec, fait la prédication à la Basilique.

La retraite des « Universitaires » s'est faite au cours de cette semaine, à la chapelle du Séminaire. Elle a été prêchée par le R. P. Dagnaud, supérieur des Eudistes de Lévis.

Dimanche dernier, à Saint-Patrice de Québec, avait lieu la célébration solennelle de la fête patronale des Irlandais. Mgr Marois, vicaire général, a officié à la grand'messe, et le R. P. Connolly, C. S. S. R., a fait le sermon de circonstance.

Que faites-vous ?

A cette question, les réponses sont diverses. Le médecin répond : Je visite les malades. Le notaire : Je rédige des actes. L'officier : Je me rends au quartier. L'avocat : Je plaide des causes. Le député : Je fais de la politique. Le savetier : Je fais des souliers. La modiste : Je fais des chapeaux.

Où est-il celui qui peut répondre : Je fais mon salut ?

Faire des robes, des souliers, de la politique; guérir la grippe, rédiger des actes, plaider, ce sont des occupations accidentelles de la vie. Son but, — les prédicateurs du carême vont nous le rappeler, — c'est d'accomplir ce que l'Évangile appelle la grande affaire : le salut.

Or, qui ne connaît nombre de gens pour qui l'accident de la vie devient l'essentiel ! L'essentiel, c'est de faire de la médecine, de la procédure, de la menuiserie, de la cordonnerie, de l'agriculture, quelqu'un des innombrables métiers auxquels se vouent les humains ; l'accidentel — si accidentel souvent ! — c'est de faire son salut.

Ne faut-il pas vivre ? disent-ils. Personne n'est mort de faim pour s'être occupé de son salut. Personne n'a moins

réussi dans ses affaires, n'a été moins estimé de ses concitoyens honorables pour être allé à confesse. Docteur, vous visitez vos malades. Croyez-moi, vous visiteriez tout autant de clients, si vous alliez régulièrement, vous, votre femme, vos enfants, aux offices de l'Eglise. Vous plaidez beaucoup, maître, pour le mur mitoyen et pour d'autres causes. Vous plaideriez tout autant, vous ne plaideriez pas moins bien, si vous donniez à Dieu la part qui lui revient. Et vous, industriel, marchand, vous ne fabriqueriez, vous ne vendriez pas moins d'étoffe si vous vous occupiez, au temps des Pâques surtout, de votre salut.

Veillez y prendre garde: la petite comédie que nous jouons sur terre s'achèvera par un drame: la mort, — et la mort sera suivie du jugement.

Quand nous arriverons au tribunal où siège une justice sans appel, Dieu ne nous dira pas: avocat, comptons bien, combien as-tu plaidé de causes? Notaire, combien as-tu fait de contrats? Combien, marchand, as-tu vendu de mètres de drap? Et toi, cordonnier, combien as-tu livré de souliers? Il nous dira:

O créature humaine, qu'as-tu fait pour ton Dieu?

Qu'as-tu fait pour ton âme?

Qu'as-tu fait pour ton éternité?

Si tu veux savoir ce que tu répondras à cette question: Qu'as-tu fait? réfléchis, mon frère, et, sans plus tarder, t'interrogeant toi-même, tout le long de ce carême, demandes-toi:

Que fais-tu pour ton Dieu, pour ton âme, pour ton éternité?

(*Sem. rel. de Cambrai.*)

Chant liturgique

Méthode courte et facile

pour rendre notre plain-chant conforme au rythme grégorien

(Continué de la page 505.)

LES HYMNES

Après avoir traité des psaumes et des antiennes, venons-en, pour terminer le Vespéral, aux hymnes de Vêpres.

Je n'ai pas l'intention de donner des détails sur l'hymnodie,

touchant son développement à travers les siècles de l'histoire, ses compositeurs, et sa correction peu heureuse sous Urbain VIII. Ceux qui désirent se livrer à cette étude n'ont qu'à se procurer l'ouvrage de Dom Baumer, O. S. B., *Histoire du Bréviaire*, traduction française par Biron (Paris, Letouzey et Ané, 1905).

Mon but est d'aller immédiatement au plus pratique.

Les hymnes sont des cantiques en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, des Anges et des Saints, composés en vers et divisés en strophes, qui se chantent à deux chœurs, et se terminent par une louange à la Très Sainte Trinité (doxologie).

L'hymnodie fut introduite dans l'Eglise d'Occident par saint Hilaire de Poitiers (366); elle fut surtout cultivée par saint Ambroise (397) et propagée par la règle de saint Benoît (543), qui prescrivit une hymne spéciale pour chaque heure de l'Office divin.

On divise les hymnes en trois catégories, selon leur rythme musical :

Première catégorie. Les hymnes, dans lesquelles le rythme prosodique (c'est-à-dire l'accent métrique) détermine le rythme musical. Ici l'accent tonique coïncide souvent avec l'accent métrique; mais il lui reste subordonné.

Dans les hymnes à chant syllabique, il n'y a aucune difficulté; mais si le chant est orné, il y a d'autres accents à observer. Cependant les accents métriques gardent leur valeur et leur importance, sauf le cas exceptionnel où l'accent métrique précède un groupe de trois notes *Torculus* : l'accent se partage alors sur la première note du groupe et sur la dernière.

Cette catégorie comprend :

1^o Les hymnes du mètre *iambique*, composé d'une brève et d'une longue, et dont chaque strophe compte quatre vers de huit pieds :

Crudelis Herodes Deum

Regem venire quid times ?

Non eripit mortalia Qui regna dat cœlestia.

L'accent principal de chaque vers repose sur la seconde et sur la sixième syllabe. Après le premier et le troisième vers, les pauses doivent être le plus brèves possible, ou même être supprimées complètement, et seulement indiquées par une

mora vocis quand il n'est pas nécessaire de reprendre haleine

L'accent métrique, dans l'exemple ci-dessus, se trouve sur la syllabe en italique. C'est sur cet accent qu'il faut appuyer, sans allonger. La dernière syllabe de chaque vers est seule allongée.

Dans les hymnes à structure métrique fortement prononcée, la *Clivis* et le *Podatus* des syllabes non accentuées ne reçoivent pas d'appui particulier, quand la syllabe précédente porte l'accent métrique et une ou trois notes : *parem paternæ gloriæ.*

Salutis humanæ sator,
Jesu, voluptas cordium,
Orbis redempti Conditor.
Et casta lux amantium

Les accents métriques seuls ont été soulignés. Il y aurait encore un accent, mais plus faible, sur *hu* de *humanæ*, sur *tor* de *sator*, sur *lup* de *voluptas*, sur *um* de *cordium*, les deux notes de cette syllabe étant allongées, sur *emp* de *redempti*, sur *tor* de *conditor*, en allongeant la note de cette syllabe sur *lux*, et sur *um* de *amantium* en l'allongeant comme finale.

Veni, Creator spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

L'accent métrique est indiqué par la syllabe en italique. Il y a accent secondaire sur *tus* de *spiritus*, sur *o* de *tuorum*, sur *ta* de *visita*, sur les trois groupes de *superna*, sur *gra* de *gratia*, sur *quæ*, sur *cre* et sur *sti* de *creasti*, sur *ra* de *pectora*. La dernière syllabe de chaque vers est allongée. Gardez-vous bien de faire brève l'avant-dernière syllabe, v. g. *gra—tia*, mais, *gra—ti—a—*, *pec—to—ra*,—et non pas *pec—tora*, etc.

Hymnes de même mètre : *Lucis Creator optime, Jesu Redemptor omnium, Jam sol recedit igneus. Placare Christe servulis*, etc.

b) Les hymnes dont chaque strophe compte six vers à huit pieds :

Cœlestis urbs Jerusalem,
Beata pacis visio,
Quæ celsa de viventibus
Saxis ad astra tolleris,

Sponsæque ritu *cingeris*
Mille angelorum *millibus*.

L'accent métrique est indiqué en italique. Il y a encore un autre accent plus faible sur *urbs*, sur *lem* de Jerusalem, sur *pa* de pacis, sur *o* de visio, sur *de*, sur *bus* de viventibus, sur *as* de astra, sur *ris* de tolleris, sur *ri* de ritu, sur *ris* decingris, sur *lo* de angelorum, sur *bus* de millibus, et, comme dans l'exemple précédent, la dernière syllabe de chaque vers est longue.

Ces hymnes se partagent par trois pauses après les versets pairs.

c) Les hymnes dont chaque strophe compte quatre vers à douze pieds :

Decora lux æternitatis, auream
Diem beatis irrigavit ignibus,
Apostolorum quæ coronat Principes,
Reisque in astra liberam pandit viam.

Dernière syllabe de chaque vers allongée. Cette hymne n'a pas le même chant que dans notre édition : de sorte que, pour comprendre tous les accents indiqués, il faudrait avoir la musique sous les yeux.

2° Les hymnes composées de *trochées*.

Le *trochée* est l'inverse de l'*iambe* : une longue et une brève :

Pange lingua gloriosi. Prælium certaminis.
Et super Crucis tropheum Dic triumphum nobilem :
Qualiter Redemptor orbis Immolatus vicerit. (Hymne de l'adoration de la Croix.)

La prose *Stabat Mater* et l'hymne *Ave maris stella* appartiennent aussi à ce genre d'hymnes.

Deuxième catégorie. Les hymnes où l'accent tonique prédomine, et où l'accent métrique ne se fait sentir qu'à certains endroits, surtout dans le quatrième vers et quand un vers se termine par un mot dont l'antépénultième est accentuée.

Cette catégorie comprend les hymnes *asclepiades*, où chaque strophe se compose de quatre vers, dont les trois premiers observent le mètre suivant : Te Joseph celebrent agmina cœlitum, et le quatrième vers : Casto fœdere Virgini. Les trois accents sont sur *Te*, sur *a* de agmine et sur *cœ* de cœlitum ;

dans le quatrième vers, sur *fœ* de *fœdere*, et sur *Vir* de *Virgini*. A part l'accent souligné, il y a encore l'accent tonique qui prédomine dans cette classe d'hymnes.

Troisième catégorie. Les hymnes dans la mélodie desquelles l'accent tonique seul est pris en considération. Dans cette catégorie d'hymnes, il faut soigneusement éviter de mesurer le rythme. C'est le cas tout particulièrement pour le mètre *saphique*, qui, en hymnodie liturgique, se compose de quatre vers de onze syllabes, dont les trois premières observent le mètre suivant : *Iste Confessor Domini colentes*, et le quatrième vers : *Scandere sedes*.

Elision.—Chaque fois qu'un mot se termine par une voyelle ou par la consonne *h*, on pratique l'élision en supprimant la dernière syllabe du premier mot, y compris l'*m*. La règle ne souffre d'exception que pour le mot *est*, qui supporte l'élision de la voyelle *e*, au lieu de la faire supporter par le mot qui la précède. On chantera, par exemple, dans l'hymne du Sacré-Cœur de Jésus : *ille-abstulerat, marisqueet, illeamoris, percussum ad, regnumquein omneest*.

Dans notre édition, la lettre ou la syllabe où doit se faire l'élision est en italique.

Une syllabe longue se divise quelquefois en deux syllabes brèves : *ejusquein avum* ; *digitus, digi* : deux brèves.

Le mot *Amen*, qui sert de conclusion aux hymnes, se chante conformément au mode de son hymne :

- 1^{er} et 2^e Ton : *ré mi ré do ré*.
 3^e et 4^e « *mi, fa, mi, ré, mi*.
 5^e et 6^e « *fa, sol, fa, mi, fa*.
 7^e et 8^e « *sol, fa, sol, fa, sol*.

Les trois premières notes sur *a* et les deux autres sur *men*, les deux dernières notes seules subissent le ralentissement final.

Récit. La récitation des hymnes énumérées dans la *Première catégorie* se conforme au mètre, sans toutefois prolonger les syllabes qui portent l'accent métrique, contrairement à ce que faisaient les anciens Romains.

Les hymnes de la *Seconde catégorie* se récitent comme si les quatre premiers vers étaient exclusivement composés chacun de quatre *dactyles* (c'est-à-dire une longue suivie de deux brè-

ves); le quatrième vers se conforme à l'accent métrique. Dans la récitation des hymnes de la *Troisième catégorie*, l'accent tonique seul se fait entendre. (Johner, O. S. B., déjà indiqué précédemment.)

Tout ce qui précède, touchant l'hymnodie, ne peut être pratiqué par tous les chantres. Il est bon cependant que la classe instruite soit au courant de ces règles un peu scientifiques.

Au point de vue pratique, les hymnes se récitent en tenant compte surtout de l'*accent métrique*, sorte de flux et de reflux de la voix qui porte en général sur 2 syllabes dans les vers courts, et sur 2 ou 3 dans les vers longs.

Les principaux mètres en usage dans la liturgie sont :

Le mètre *iambique* (*Jesu corona Virginum*), le mètre *trochaïque* (*Pange lingua gloriosi*), le mètre *saphique* (*Iste Confessor Domini*), le mètre *asclépiade* (*Sanctorum meritis*). Quelques autres mètres exceptionnels sont joints à ceux-ci.

Les hymnes, quant au chant, se partagent en 3 classes :

1^e Les hymnes neumées, qui se chantent à la manière du chant grégorien ordinaire.

2^e Les hymnes à mélodie syllabique, où l'on fait surtout entendre l'accent métrique, comme dans la récitation.

3^e Les hymnes de composition relativement récentes qui ont le rythme de la musique moderne et ne peuvent être classées dans la musique grégorienne; on peut cependant les rendre à la manière grégorienne, en supprimant la mesure de la musique moderne.

On peut faire rentrer jusqu'à un certain point dans la seconde catégorie les proses, rythmes, cantiques, qui, tout en étant extra liturgiques, demandent un bon phrasé grégorien, et ont souvent un rythme spécial assez caractérisé. (*Le chant de la sainte Église.*)

Le chant des hymnes est en général facile, bien que les règles en paraissent d'abord compliquées.

Une bonne diction, une bonne accentuation, en laissant de côté toute quantité de convention; une petite prolongation de son à la dernière syllabe de chaque vers, une prolongation plus longue au milieu de la strophe, avec un mouvement assez vif sans précipitation et sans rien saccader : tout cela bien observé fera un beau chant.

Un maître de chapelle habile et instruit pourra former en très peu de temps un chœur, même assez nombreux, à chanter très convenablement toutes les hymnes des vêpres; c'est surtout par l'enseignement oral, accompagné d'exemples chantés, qu'un chœur se formera en peu de temps à la bonne exécution des hymnes.

VERSETS

L'hymne est suivie d'un verset et de son répons.

Le verset se chante *recto tono* jusqu'à la cadence finale...
do, do, do la, la, si, do, si, la, sol, la; même chose pour son répons.

Aux vêpres des morts: ... do, do, do, ré do, do, si.

Les autres versets, aux suffrages et aux mémoires, *recto tono*, excepté la cadence de tierce mineure... do, la, excepté aussi aux monosyllabes et aux mots hébreux: *Mandavit de te*... do, do, la, do, Jerusalem, do, do, la, do.

On n'est pas rigoureusement tenu d'observer la médiate rompue.

Lorsque paraîtra le Vespéral de l'édition vaticane, nous pourrons alors nous fixer sur ce point.

En général, le chant de l'office des Vêpres: psaumes, antennes, hymnes et versets, est facile et beau; lorsqu'il est bien exécuté, il plaît toujours et porte à la dévotion. Aussi voyons-nous souvent que les vrais chrétiens qui assistent aux vêpres y prennent goût de plus en plus, ils y tiennent pour ainsi dire autant qu'à la grand'messe; ils sentent que c'est pour eux un grand secours spirituel en même temps qu'un moyen efficace de rendre gloire à Dieu. Ont-ils tort?...

Les offices liturgiques ne sont-ils pas la manière officielle de l'Eglise de rendre ses hommages à la Sainte Trinité? Quelle dévotion pourrait remplacer la louange officielle de l'Eglise?...

Plaise à Dieu que tous ceux qui se disent chrétiens et catholiques comprennent ces vérités, et que tous ceux qui ont été favorisés d'une voix juste l'emploient à chanter les louanges de Dieu dans son saint temple, ayant soin de se rendre aptes à le faire convenablement par l'étude et la pratique du chant grégorien.

Que le chant des Vêpres serait sublime, si tout le monde

avait de la bonne volonté! Bientôt les églises seraient trop petites pour contenir la foule qui s'y presserait chaque dimanche et fête.

(A suivre.)

GREGORIEN.

— o —
La réforme nouvelle du Bréviaire romain

(Suite et fin.)

Pie X a repris en cela une idée que les consultants de Benoît XIV avaient un peu vite écartée par la question préalable: avec une intuition supérieure de la seule issue possible, il remaniera le psautier, mais le psautier seul.

Le *Psalterium Breviarii romani cum ordinario divini officii jussu SS. D.N. Pii PP. X per hebdomadam dispositum et editum*, qui vient d'être publié, en *editio typica*, par la typographie Vaticane, et dont un exemplaire est sous nos yeux, établit une distribution nouvelle des psaumes entre les heures de l'office et les jours de la semaine.

D'abord, plus de matines dominicales à dix-huit psaumes, plus de matines fériales à douze psaumes. Rien que des matines à neuf psaumes, le dimanche et les fêtes, comme jusqu'ici aux jours de fêtes à neuf leçons. Du coup, les matines dominicales et les matines sanctorales peuvent interchanger leurs psaumes.

Restent les matines fériales: elles ont désormais neuf psaumes, mais elles n'ont que trois leçons, objectez-vous tout de suite. Vous avez raison, mais une rubrique y a pourvu, qui dit: Dans les fêtes et les simples, les psaumes de matines, qui sont dans le nouveau psautier distribués entre trois nocturnes, seront récités sans interruption avec leurs neuf antennes jusqu'au verset du trois (du troisième nocturne), inclusivement, en omettant les versets du un et du deux. La même psalmodie à neuf psaumes pourra donc servir à des matines sanctorales à trois nocturnes et à des matines fériales à un nocturne.

C'est une unification, qui était réalisée, dans le Bréviaire parisien de 1736, et que Pie X n'a pas hésité à introduire à Rome, où elle sera nouvelle.

Ce n'est pas la seule innovation.

Car, de plus, on a égalisé et allégé la psalmodie : les matines ont toutes neuf psaumes, c'est entendu, mais les psaumes très longs ont été partagés en sections de psaumes. Exemple : aux matines du dimanche, le psaume IX, *Confitebor tibi*, est partagé en quatre ; aux matines du lundi, le psaume XVII, *Diligam te*, est partagé en trois ; aux matines du vendredi, le psaume LXXVII, *Attendite*, est partagé en six. On a appliqué à ces psaumes très longs le principe de sectionnement que le Bréviaire parisien de 1736 avait appliqué à nombre de psaumes, et qui était appliqué de temps immémorial au *Beati immaculati* par l'office romain.

Secondement, on a voulu varier la psalmodie. Le *Beati immaculati* reste attribué aux petites heures du dimanche, mais les petites heures de la semaine ont à chaque jour une psalmodie différente. De même, chaque jour, pour complies. Ainsi en allait-il au Bréviaire parisien de 1736.

Ces exemples suffirent à montrer que Rome a voulu rendre la récitation du psautier plus mesurée, plus captivante. Pascal s'enchantait de la méditation du *Beati immaculati*, mais sans doute ne le récitait-il pas tous les jours ! Les yeux eux-mêmes ont besoin de se rafraîchir. Ils le seront, et le cœur aussi, par cette psalmodie dont le texte se renouvellera quotidiennement.



La nouvelle réforme réalise une dernière pensée, qui sera appréciée des prêtres dont la vie est vouée à un ministère intensif, et, certains jours, écrasant.

Elle entre dans les vues des évêques qui avaient demandé, à maintes reprises, au Saint-Siège, que l'on revint à la récitation hebdomadaire du psautier sans que, pour autant, *clero, in sacri ministerii vinea ob imminutum operariorum numerum iam gravius laboranti, non majus imponeretur onus*, ce sont les termes de la constitution *Divino afflatu*. Elle rejoint certaines propositions dont des évêques du Canada, d'Allemagne, d'Italie, de France, saisirent le Concile du Vatican. Elle rappelle en particulier la proposition de Mgr Darboy, de Mgr Dupanloup et de neuf archevêques ou évêques français, proposant, à côté d'autres amendements difficiles à justifier, d'abrégé

La
de l'ol
une p
que la
imma
la sem

l'office divin, dont la longueur est souvent démesurée, surtout les dimanches et certaines fêtes, et « ne répond plus à l'état présent du clergé séculier, moins nombreux qu'autrefois et partant plus occupé. » (*Statui presenti cleri secularis, multo minus quam olim numerosi, proindeque magis occupati, non satis accommodata.*)

Si l'on veut bien, en effet, comparer ce qu'était l'office dominical et ferial à ce qu'il va être désormais, on se rendra vite compte du résultat pratique qui a été atteint. Quelques chiffres seront plus démonstratifs que des phrases. Mettons en regard le total des versets de psaumes que nous récitons jusqu'ici aux matines de l'office dominical et ferial du Bréviaire reçu, et celui que nous réciterons dans le Bréviaire réformé, et pour mémoire celui qu'on récitait dans le Bréviaire parisien de 1736 :

	Bréviaire reçu	Bréviaire réformé	Bréviaire parisien
Dimanche :	268	87	128
Lundi :	256	127	131
Mardi :	207	115	95
Mercredi :	193	132	120
Jeudi :	303	110	125
Vendredi :	209	125	106
Samedi :	300 (et 310)	134	97

On voit de quel excédent la nouvelle réforme allège les matines dominicales et fériales, et qu'il faut dire adieu aux vieux dictons : *Secunda secanda ... Quinta quanta ...* Toutefois, le tableau comparatif serait incomplet, si nous ne mettions pas en regard du nombre des versets des nouvelles matines celui des matines du commun des Saints, qui désormais seront rarement récitées. Voici le total des versets de psaumes :

Commun des apôtres :	119
Commun d'un martyr :	90
Commun de plusieurs martyrs :	111
Commun d'un confesseur pontife :	91
Commun d'un confesseur non pontife :	92
Commun des vierges :	115

La psalmodie des matines de l'office ferial, substituée à celle de l'office du commun des saints, nous donnera habituellement une psalmodie un peu plus longue qu'autrefois. Il se peut que la substitution de psaumes variés aux sections du *Beati immaculati* allonge aussi quelque peu les petites heures de la semaine. Mais qui aurait le cœur de s'en plaindre ?

Telle est la réforme de Pie X. N'ayons pas peur de le répéter, elle a pour caractéristique capitale de restaurer l'office du temps sans toucher au calendrier des saints, ce qui avait été la pierre d'achoppement de la réforme exécutée par saint Pie V et de la réforme projetée par Benoît XIV. La réforme de Pie X porte exclusivement — jusqu'à présent du moins — sur la distribution des psaumes : elle remanie la distribution traditionnelle à laquelle Pie V et Benoît XIV avaient entendu ne pas toucher, elle la remanie sur un plan qui rappellera à quelques personnes celui du Bréviaire parisien de 1736. La nouveauté propre de la réforme de Pie X est dans le remaniement de l'office du temps combiné avec l'office des fêtes doubles et semi-doubles : on peut estimer ce remaniement particulièrement réussi.

Il faut prévoir des regrets, des critiques ; il faut prévoir aussi des amendements possibles, que l'usage pourra suggérer ; mais la réforme est en définitive à saluer avec une reconnaissance et une admiration, que ceux-là donneront plus large qui connaissent l'extrême difficulté du problème si élégamment résolu.

PIERRE BATIFFOL.

Bannière nationale

La Librairie L.-J.-A. Derome (35, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal) nous envoie un échantillon d'une jolie bannière qu'elle a mise en vente. On y voit, peint en couleur sur fond blanc, l'image de « saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français, priez pour nous », avec guirlandes de feuilles d'érable. L'œuvre artistique est bien exécutée, et aura, croyons-nous, un grand succès.

Bibliographie

— *Vient de paraître :*

LE « MISCELLANEORUM LIBER », OU LES MISSIONS DU SA-
GUENAY AU 18^e SIÈCLE, par l'abbé V.-A. Huard. Brochure
in-8^e de 26 pages. Québec. 1912.

En vente chez l'auteur, à l'Archevêché de Québec. L'exemplaire : 25 cts *franco*.

— MANUEL DE THÉOLOGIE MYSTIQUE, ou les Grâces extraordinaires de la vie surnaturelle expliquées, par le R. P. Arthur Devine. Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Ch. Maillet. Un beau volume in 16 jésus de XXIV-73 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50. — Avignon, AUBANEL FRÈRES, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Venant après plusieurs ouvrages du plus grand intérêt, ce nouveau volume est un témoignage remarquable de la patience et de la piété, non moins que de l'activité de l'auteur.

L'ordre suivi dans ce *Traité* est celui du compendium du *Directoire mystique* de J.-B. Scaramelli, par le R. P. F.-V. Voss, prêtre de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

La première partie traite de la théologie mystique en général, de ses divisions, de ses objets, de ses causes ou principes, et de ses fruits ou effets.

La deuxième partie est consacrée à la préparation et aux dispositions nécessaires pour la contemplation. Elle comprend la prière et la méditation, la mortification, la purification active et passive.

La troisième partie fait aborder au lecteur la considération des différents degrés de la contemplation, et le conduit du premier au dernier degré de ce mode sublime et infus de la prière. Pour la hiérarchie des degrés de la contemplation — quant à l'ordre et au nombre, comme pour la disposition des quatre parties de l'ouvrage. — l'auteur a suivi la méthode de Scaramelli.

La quatrième partie fait suite à l'étude de la contemplation infuse et traite de phénomènes qui sont distincts de la contemplation, mais lui sont cependant connexes, parce que, la plupart du temps, ils se produisent pendant la contemplation, et que ces faveurs sont accordées aux âmes contemplatives plus fréquemment qu'aux autres.

Comme on le voit, ce *Manuel* est composé de main de maître, et montre que l'auteur ne s'est point laissé effrayer par l'étendue et la gravité de son sujet, mais qu'il le possède parfaitement.

Les directeurs et les âmes pieuses, vivant dans le cloître ou dans le monde, trouveront dans ce volume une véritable mine de pensées et d'encouragements spirituels. En explorant cette mine, les uns et les autres ne manqueront pas d'apprendre beaucoup de choses sur les sublimes opérations de l'Esprit-Saint dans l'âme chrétienne.

— LÉON OLLÉ-LAPRUNE, par George FONSEGRIVE, 1 vol. in-16 de la Collection *Philosophes et Penseurs*, n° 628. Prix : 0 fr. 60. — BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e.)

M. Ollé-Laprune n'aurait pas été le philosophe qu'il fut s'il n'eût pas été chrétien ; son christianisme n'aurait pas été de même portée ni peut-être de même aloi, s'il n'eût été philosophe. Le chrétien chez lui inspirait le philosophe, le philosophe soutenait et confirmait le chrétien, et cependant il demeurait et vraiment chrétien et véritablement philosophe. C'est là ce que M. Fonsegrive s'est efforcé de montrer dans cet opuscule, où l'on trouvera à la fois une vie succincte d'Ollé-Laprune et un résumé lumineux de son œuvre. Cette vie est un noble exemple, cette œuvre est saine et vaut d'être méditée. Aussi recommandons-nous vivement, aux jeunes surtout, la lecture des pages doctes et émues que M. Fonsegrive leur a consacrées.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448,

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI

Une visite est sollicitée.